

# Règlement de participation au Smart Learning Challenge by Educteck

## ARTICLE 1 : Objet du présent règlement

En marge de l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition d'EDUCTECK, le salon de l'Éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et des Technologies de la connaissance, qui se tiendra au Palais des Expositions SAFEX du 18 au 21 Septembre 2024, le concours SMART LEARNING CHALLENGE est lancé pour mettre en avant **les meilleures start-up qui réinventent l'apprentissage pour façonner l'avenir de l'éducation en Algérie.**

L'objectif principal de ce concours, **parrainé par le ministère de l'économie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises** est de promouvoir l'innovation à travers la valorisation des jeunes entreprises

Le projet doit se situer dans le domaine de l'apprentissage digital, y compris, mais sans s'y limiter : les technologies éducatives, les plateformes d'apprentissage en ligne, les applications éducatives, et les solutions et équipements de Smart Learning

SARL BB2H, organisateur du salon, est dénommée ci-après, « L'Organisateur ».

## ARTICLE 2 : Phases du challenge

Le Smart Learning Challenge s'articule autour de 4 phases principales

- Présélection des 10 candidats
- Présentation des 10 projets présélectionnés au grand public sur les réseaux sociaux
- Présentation des projets à l'écosystème pendant le salon EDUCTECK du 18 au 21 septembre
- Présentation des projets aux experts : finale le 21/09

## ARTICLE 3 : Modalités d'inscription et de participation

La participation au Smart Learning challenge est gratuite.

**3.1. Conditions d'éligibilité :** Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Localisation : Le concours est ouvert aux résidents et aux entreprises enregistrées en Algérie.
- Statut de l'Entreprise : Les participants doivent être des start-ups ou des porteurs de projets en phase de développement, avec une preuve d'existence et de concept ou d'un prototype fonctionnel.
- Les start-up et projets non labellisés sont également invités à soumettre leur candidature.
- Les start-up doivent avoir été créées depuis moins de 18 mois à la date de soumission de la candidature. Une exception à cette règle est faite pour les start-up fondées par des personnes à mobilité réduite, qui peuvent participer indépendamment de la durée d'existence de leur entreprise.

**3.2. Pré-sélection** Les Organismes réaliseront une présélection des dossiers afin de retenir les 10 projets qui pourront participer au Challenge à travers la grille de notation suivante :

- **Innovation** : Le projet doit démontrer un aspect innovant par rapport aux solutions existantes sur le marché.

- **Impact sur l'éducation et l'apprentissage** : Le projet doit avoir un potentiel significatif pour améliorer les processus d'apprentissage et/ou l'accessibilité à l'éducation.
- **Viabilité** : Le projet doit montrer des signes de viabilité technique et économique, avec un modèle d'affaires clair.
- **Faisabilité** : L'équipe doit présenter une preuve de concept ou d'un prototype fonctionnel.

Cette présélection aura lieu du 1<sup>er</sup> au 10 aout 2024 et sera réalisée par un Comité composé d'experts, de représentants des Organismes d'EDUCTECK, ainsi que des partenaires du Smart Learning Challenge.

Les projets reçus seront notés sur l'ensemble des critères précédemment cités sur une échelle de 1 à 5

Critère	1	2	3	4	5
Innovation					
Impact sur l'éducation					
Viabilité					
Faisabilité					
<b>Score candidat (total)</b>					

Les candidats seront tenus informés des décisions du comité par e-mail au plus tard le 12 aout

Les équipes présélectionnées pour participer au Challenge Startup auront jusqu'au 14 aout à 23h59 pour confirmer leur participation. Sans retour de leur part dans les délais impartis, les organisateurs considéreront qu'il s'agit d'un refus et contacteront les projets sur liste d'attente.

## ARTICLE 4 : Modalités de candidature et de pré-sélection

### 4.1. Envoi des dossiers de candidature

- Pour candidater au Smart Learning Challenge, les équipes sont invitées à remplir le formulaire en ligne sur le site EDUCTECK et à envoyer l'ensemble des documents précédemment cités ci-après à l'adresse : [concours2024@educteck.com](mailto:concours2024@educteck.com)
- **Langue** : Les documents de candidature peuvent être soumis en français, en arabe ou en anglais.
- La date limite d'envoi des candidatures est le 30 JUILLET 2024 à 23h59
- Pour des raisons de praticité, nous vous demandons de compresser vos fichiers avant de les envoyer (format ZIP ou RAR).

Alternativement, vous pouvez fournir un lien vers un dossier partagé sur Google Drive contenant tous les documents nécessaires.

#### 4.2. Contenu du dossier de candidature :

Les candidats devront transmettre par mail les documents suivants :

- **Formulaire de Candidature à compléter en ligne :** Un formulaire de candidature dûment rempli avec des informations détaillées sur le projet et l'équipe, un résumé du projet claire et concis avec les objectifs, problématique abordée et solution proposée et technologies utilisées
  - Le présent règlement de participation, signé par l'ensemble des membres de l'équipe
  - **Présentation du Projet :** Une présentation (PowerPoint ou PDF) décrivant le projet de manière plus détaillée, avec des visualisations et des démonstrations si possibles comme preuve du concept
  - Une copie du registre de commerce ou tout autre document justifiant l'existence de l'entreprise
- 
- **Business Modèle Canvas :** Un plan d'affaires incluant une analyse de marché, une stratégie de mise en œuvre, un modèle de revenus et des projections financières.
  - **CV de l'Équipe :** Les CV des membres clés de l'équipe, mettant en évidence leur expérience et leurs compétences pertinentes.

#### ARTICLE 5: Modalités d'évaluation des candidats sélectionnés :

Les candidats sélectionnés seront évalués en 3 temps :

- **Evaluation du Public : comptera pour 20% de la note**  
Suite à la publication des capsules vidéos des différents projets sur les réseaux sociaux d'EDUCTECK, le score de chaque candidat sera calculé selon la formule suivante :  
**(Nombre de likes x 1) + (nombre de commentaires x 2) + (nombre de partages x 3)**

Les candidats seront ensuite classés de **1 à 10 avec une note attribuée selon le classement.**

Classement	Note
1er	10 point
2eme	9 points
.....	.....
10ème	1 point

Les votes du public s'étaleront du 20 aout au 17 Septembre à 23h59

- **Evaluation de l'écosystème pendant le salon : comptera pour 30% de la note**

Pendant le salon du 18 au 21 septembre 2024 chaque candidat présentera son projet aux exposants et visiteurs présents au sein du « Smart Learning Village ».

Chaque visiteur pourra voter sur la borne installée sur l'espace pour son projet préféré (grâce au système d'identification des votants, chaque visiteur ne pourra voter qu'une seule fois)

Les candidats seront ensuite classés de **1 à 10 avec une note attribuée selon le classement (même principe que pour les votes du public : 1<sup>er</sup>= 10 points, 2<sup>ème</sup> = 9 points, etc.)**

- **Evaluation des experts** : Lors de la cérémonie finale chaque candidat présentera sur la scène de l'espace conférences un pitch de 10 minutes devant un jury composé d'experts dans les domaines de l'apprentissage et des technologies
- A la fin des Pitches, chaque membre notera les candidats sur la base de 4 critères : qualité de l'équipe, technicité, impact sur l'éducation et soutien au développement durable

Critère	1	2	3	4	5
Qualité de l'équipe					
Technicité					
Impact sur l'éducation					
Soutien au développement durable					
<b>Score candidat (total)</b>					

Les candidats seront ensuite classés de **1 à 10 avec une note attribuée selon le classement (même principe que pour les votes du public et de l'écosystème : 1<sup>er</sup>= 10 points, 2<sup>ème</sup> = 9 points, etc.)**

**Le jury final pourra apporter 2 points de bonus aux équipes qui auront intégré une vision éthique dans la construction de leur projet avec la prise en compte des défis et enjeux sociétaux : impact sociétal, environnemental, inclusion sociale, réponse aux besoins des personnes à besoins spécifiques, etc.**

- **NOTE FINALE = (Note publicx0,2) + (Note écosystème x0,3) + (Note experts x 0,5)**

Les résultats du SMART LEARNING CHALLENGE seront annoncés à l'issue de la cérémonie du 21 septembre 2024.

## **Article 6 : Engagement des participants**

Les participants au SMART LEARNING CHALLENGE acceptent sans réserve le présent règlement.

Au moment de leur confirmation, les candidats sélectionnés s'engageront à être présentes sur la totalité des étapes du Challenge. Toute absence sera prise en compte dans l'évaluation de leur projet.

Les participants doivent être disponibles pour participer aux différentes étapes du concours, y compris les sessions de présélection, les présentations pendant le salon du 18 au 21 septembre et à la présentation finale du 21 septembre.

Les participants sélectionnés s'engagent à envoyer une capsule vidéo avec une courte présentation de leur projet qui sera diffusée sur les réseaux sociaux EDUCTECK avant le 18 aout 2024 à 23h59.

Les participants s'engagent également à respecter les règles et les conditions du concours, donnent leur accord pour la diffusion de leurs projets, sans contrepartie financière, sur les réseaux sociaux d'Educteck, et s'engagent à respecter les règles d'éthique, notamment en ce qui concerne les tentatives de tricherie avec l'utilisation de votes fictifs ou frauduleux. Toute allégation mensongère ou inexacte pourra être sanctionnée par l'annulation de l'inscription de l'équipe

Les participants s'engagent à désigner un représentant officiel pour l'ensemble des communications avec l'organisateur

## **Article 7: Engagement des organisateurs**

Les organisateurs s'engagent à informer les candidats de tout changement pouvant intervenir pendant les différentes phases du concours.

Les Organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le SMART LEARNING CHALLENGE sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Dans cette hypothèse, les organisateurs s'engagent à en informer les participants au plus tôt. Aucun dédommagement ne pourra être alors demandé par les candidats.

Ils s'engagent à fournir à chaque équipe des moyens de connexion pendant salon et des moyens de vidéo-projection lors de l'épreuve finale des pitches devant le jury d'experts.

Les organisateurs s'engagent à respecter les confidentialités des données des candidats et à utiliser uniquement les données nécessaires aux besoins du challenge.

En cas de litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, les Organisateurs et les participants s'efforceront de les résoudre à l'amiable.

## **Article 7 : Prix et récompenses**

- Les 10 candidats sélectionnés bénéficieront d'un espace d'exposition gratuit au sein du Smart Learning Village pendant le salon EDUCTECK du 18 au 21 Septembre 2024, ce qui leur permettra de valoriser leurs projets auprès des clients ou investisseurs potentiels.
- Les 10 candidats sélectionnés bénéficieront d'une visibilité optimale de leurs projets sur l'ensemble des réseaux sociaux EDUCTECK

- Ils pourront par ailleurs bénéficier de l'accompagnement et de séances de coaching gratuite pendant le salon, avant le speech final grâce au partenaire du concours
- Le lauréat gagnera le prix de 500 000 DZD (cinq cent mille dinars algériens) offert par le sponsor officiel du concours

Bien que les organisateurs soient ravis d'offrir un emplacement gratuit privilégié aux 10 candidats, veuillez noter que les frais associés au déplacement, à l'hébergement et à la restauration restent à la charge des participants. Nous vous encourageons à organiser ces aspects de manière autonome.

### **Article 8 : Propriété intellectuelle**

- Les candidats conservent tous les droits de propriété intellectuelle sur leurs projets soumis.
- Les organisateurs se réservent le droit de communiquer publiquement sur les projets sélectionnés et gagnants.

Les membres de la start-up (nom de la Start-up) candidate au Smart Learning Challenge 2024, représentés par ( Nom et prénom du représentant officiel de l'équipe) , attestent qu'ils ont pris connaissance du règlement de participation et s'engagent à le respecter.

Fait à : ..... Le.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)